DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

LE DÉPARTEMENT
meuse

N° 21 / 2025

Recueil des Actes du Département

Commission Permanente du jeudi 19 juin 2025

Département de la Meuse - BP 50 514 - Place Pierre-François GOSSIN - 55012 BAR-LE-DUC - Cedex
Tél : 03 29 45 77 12 Fax : 03 29 45 77 89 Email : assemblee@meuse.fr

Sommaire

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE DU 19/06/2025

Habitat et Logement

Adhésion à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) en tant que membre adhérent et désignation du représentant du Conseil départemental ---------- 2132

Extrait des Délibérations

COMMISSION PERMANENTE

Habitat et Logement

ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE (SCALEN) EN TANT QUE MEMBRE ADHERENT ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL -

-Adoptée le 19 juin 2025-

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'adhésion du Département de la Meuse à l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) et à la désignation de deux représentants du Conseil départemental,

Vu l'accord du Conseil d'administration de SCALEN du 19 mars 2025 quant à l'adhésion du Département de la Meuse en tant que membre adhérent,

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion du Département à SCALEN en tant que membre adhérent ;
- Autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte relatif à cette adhésion ;
- Décide à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin ordinaire ;
- Décide de désigner pour représenter le Département de la Meuse au sein de l'Assemblée générale de SCALEN, dont l'un des deux siégera au Conseil d'administration :
    - M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental
    - Mme Valérie WOITIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Autorise le paiement de la cotisation annuelle.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy, 5, Place de la Carrière-CO 20038 à 54036 NANCY Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet http://telerecours.fr

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur :
Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur :
Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 27/06/2025

Date de dépôt légal : 27/06/2025

ISSN : 2494-1972